

Référé en appel de la CGT : décision le 13 mai

La cour d'appel de Metz rendra son ordonnance le 13 mai sur une action intentée par la CGT pour un vice de procédure dans le cadre du plan de réorganisation de l'aciérie Arcelor-Mittal de Gandrange.

La CGT, par son avocat Me Amine Ghenim, a demandé hier la suspension du processus de consultation du comité d'entreprise (CE) sur le plan de réorganisation de Gandrange au motif que le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'entreprise n'avait pas été consulté. Le tribunal de grande instance de Thionville avait débouté la CGT en première instance le 22 avril, estimant que « la procédure d'information et de consultation était régulière ».

« Pourtant, le CE ne peut juger de la pertinence des mesures d'accompagnement que s'il dispose de toutes les informations sur le projet », dont celles délivrées par le CHSCT, a observé Me Ghenim, sans quoi son avis sera « entaché d'insuffisances », selon l'avocat.

« Les élus du CE se sont considérés suffisamment éclairés pour rendre un avis » négatif sur la réorganisation de Gandrange, a répondu l'avocat

d'ArcelorMittal, Me Cyril Gaillard, qui a qualifié la procédure de la CGT de « prétexte » pour « gagner du temps afin qu'un hypothétique repreneur se manifeste ».

L'avocat général Michel Levy a demandé à la cour d'« abonder dans le sens d'ArcelorMittal », estimant que l'industriel avait « scrupuleusement respecté toutes les modalités de procédure » et d'ainsi « faire li-tière » des arguments de la CGT.

Le 4 avril, ArcelorMittal avait confirmé la fermeture partielle du site de Gandrange lors d'un comité d'entreprise houleux à Metz, qui s'était poursuivi par le saccage du bureau du directeur sur le site. La CGT, minoritaire à Gandrange, n'avait pu participer au CE, qui avait été levé au bout d'une dizaine de minutes après que la CFDT et la CFE-CGC eurent une nouvelle fois exprimé en séance leur désaccord sur le plan de restructuration prévoyant la suppression de 575 emplois d'ici à 2009.

L'ensemble de ces salariés sera réaffecté dans les sites proches de Schifflange (Luxembourg) ainsi qu'à Florange, selon la direction.